

Le programme prévisionnel *

• MERCREDI 16 AVRIL 2025 •

Matin : répétitions, horaires à déterminer
Après-midi : auditions à partir de 13H

• JEUDI 17 AVRIL 2025 •

Matin : auditions à partir de 9H jusqu'à 13H
Après-midi : fin des auditions
15h Concert donné par le Quatuor Vären
lauréat du concours 2024
Proclamation des résultats
Concert des lauréats 2025
17h Cocktail de clôture



Quatuor Vären

Jean-Baptiste Lachemet, *Violon*
Eliot Pagesy, *Violon*
David Heusler, *Alto*
Adèle Quartier de Andrade, *Violoncelle*

* susceptible de modifications.

La FNAPEC se réserve le droit d'annuler le concours si elle se trouve en état de ne pas pouvoir l'organiser en toute équité (membres du jury insuffisants, nombre de candidats trop restreint, défection de ses partenaires pour les bourses).

Auditorium Landowsky - C.R.R. de Paris
14, rue de Madrid - 75008 Paris

Tous les concerts et auditions sont publics et gratuits.
Le programme prévisionnel détaillé des auditions sera publié sur le site de la FNAPEC : www.fnapec.fr

Musiques d'Ensemble

une formule originale imaginée par
Simone du Breuil et Jacques Taddei

un concours ouvert à tous les genres musicaux, organisé par la FNAPEC

Créé en 1987 à l'intention de jeunes musiciens désirant aborder une carrière professionnelle, Musiques d'Ensemble s'affirme comme une manifestation musicale à audience nationale et internationale.

Sa formule originale et le montant élevé des prix attribués chaque année aux lauréats expliquent le succès croissant de Musiques d'Ensemble.

En 2024, 7 bourses d'un montant de 900 à 5 000 € ont été mises à la disposition des lauréats pour le financement d'un projet musical de

leur choix ; des prix spéciaux ont été offerts

par les partenaires de Musiques d'Ensemble.

Le ministère de la Culture, de nombreux mécènes,

des musiciens prestigieux (Marcel Landowski,

Mstislav Rostropovitch, Marius Constant, Patrice Fontanarosa...),

ont apporté leur appui enthousiaste à cette manifestation.

Des personnalités de premier plan du monde musical participent aux jurys et donnent des conseils éclairés aux jeunes musiciens.

Ouvert à tous les genres musicaux (classique, contemporain, jazz, musique traditionnelle...), Musiques d'Ensemble pourra accueillir les

16 avril & 17 avril 2025, une trentaine de groupes de

2 à 15 musiciens (sans chef), âgés de 18 à 30 ans,

au C.R.R. de Paris - Auditorium Landowsky

14, rue de Madrid - 75008 Paris,

Le concours

Une seule audition devant un jury unique, tous groupes confondus.

Le programme présenté, dont la composition est laissée à l'initiative du groupe n'excèdera pas 18 minutes, entrée et sortie de scène comprises, au-delà de laquelle le jury se réserve le droit d'interrompre la prestation.

Les bourses

Des bourses* seront attribuées aux groupes sélectionnés par le jury à l'issue des auditions. Ces bourses seront à la disposition des lauréats pour le financement d'un projet musical de leur choix (stage à l'étranger, plaquette de promotion, disque, etc.) après présentation et acceptation de celui-ci par la FNAPEC qui en assurera le financement jusqu'à concurrence du montant de la bourse, à l'exclusion de l'achat d'un instrument personnel à l'un des membres du groupe et de factures de partitions, pendant une durée de cinq ans, avec un projet engagé de manière effective avant l'expiration de la troisième année.

* Sous réserve du soutien que nos partenaires nous accorderont.

Les modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur www.fnapec.fr, rubrique Musiques d'Ensemble. Il peut être envoyé sur demande écrite comportant : nom du groupe, nom, prénom, adresse et téléphone du responsable.

Pièces à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription :

- Présentation de l'ensemble (5 à 10 lignes maxi)
- Noms de tous les membres de l'ensemble, leurs coordonnées, leur date de naissance
- Avez-vous déjà été lauréat d'un concours, au titre de l'ensemble ou à titre individuel ? Si oui le(s)quel(s) ?
- Présentation du projet envisagé par l'ensemble s'il reçoit une bourse (5 à 10 lignes maximum)
- Programme de l'audition avec minutage
- La liste du matériel demandé
- Chaque page du règlement complet (à télécharger) signée et datée par le responsable de l'ensemble

Les dossiers d'inscription seront soumis à un comité de sélection. Les décisions de celui-ci seront sans appel.

Les droits d'inscription

Les frais d'inscription se composent de 120 € de frais de dossier + 30 € par musicien participant.

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 15 MARS 2025

Le règlement (extrait)

NOUVEAU RÈGLEMENT

Article 2- CONDITIONS D'ADMISSION

Leur âge se situe entre 18 et 30 ans, organisés en ensemble à vocation professionnelle et composé de 2 à 15 musiciens, sans chef. Le groupe doit être issu de la communauté européenne ou avoir étudié en Europe.

Les dossiers d'inscription sont soumis à un comité de sélection. Ses décisions sont sans appel.

Chaque groupe inscrit prend l'engagement sur l'honneur de ne communiquer que des pièces justificatives dont l'authenticité pourra être prouvée.

Les groupes retenus par le comité de sélection s'engagent à respecter pleinement le règlement du concours.

Tout groupe qui ne se serait pas acquitté des droits d'inscription et qui n'aurait pas retourné le présent règlement signé, ne sera pas autorisé à concourir.

Article 3- DÉROULEMENT DU CONCOURS

Une seule audition, devant un jury unique, tous groupes confondus. Le programme présenté devra comporter au moins deux œuvres qui n'excéderont pas 18 minutes, entrée et sortie de scène comprise, au-delà de laquelle le jury se réserve le droit d'interrompre la prestation. Les membres du jury déclarent sur l'honneur n'avoir aucun lien de parenté avec les musiciens. Le jury se réserve le droit d'interrompre toute exécution sans explication. Ses décisions sont sans appel.

L'usage des partitions photocopiées est interdit lors des auditions, des concerts et manifestations publiques.

Un exemplaire des partitions originales jouées sera remis au jury avant l'audition et sera rendu aux concurrents à l'issue du concours.[...]

Article 4- CESSION des DROITS SUR ENREGISTREMENT PHOTOS-VIDÉOS

Les participants autorisent la FNAPEC à les photographier dans l'exécution de leurs prestations durant le concours.

Conformément aux dispositions de l'article L 212-3 du code de la propriété intellectuelle, tout enregistrement vidéo et audio des prestations des artistes interprètes réalisé dans le cadre du concours Musiques d'Ensemble donnera lieu à la signature d'une feuille de présence SPEDIDAM mentionnant la première destination de cet enregistrement. Ces supports seront réservés à l'usage exclusif de la FNAPEC, pour toute communication à destination de ses adhérents et de ses partenaires pour une durée maximale de cinq ans.

Règlement complet à télécharger sur :

www.fnapec.fr Rubrique Musiques d'Ensemble



Nom de l'Ensemble :

• Responsable du groupe

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

• Composition instrumentale de l'Ensemble

(une ligne par musicien)

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :

Nom et prénom :

Né(e) le :

Instrument :



IBAN : FR04 3000 2004 3100 0000 8223 D41 ou BIC : CRLYFRPP

Règlement à adresser par chèque bancaire, par virement ou par carte bancaire sur HelloAsso.

Dossier complet à retourner par courrier postal simple (pas en envoi recommandé) à l'ordre de la FNAPEC, à : Trésorerie FNAPEC - Alexis Nelly, 17, bd de la liberté 92320 Châtillon ou à retourner par mail : fnapectresorerie@gmail.com

Bulletin d'inscription (à remplir lisiblement en lettres majuscules) L'inscription peut se faire sur HelloAsso et via le QRcode.

DROITS D'INSCRIPTION :	
Frais de dossier :	120 €
Nombre de musiciens : x 30 €	= €
Total à régler €	

Liste du matériel demandé :

Style des musiques interprétées en concert par l'Ensemble :

Musiques d'Ensemble, un concours différent

La rencontre, c'est celle de Simone du Breuil, alors Présidente de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de conservatoires, et de Jacques Taddéi, alors maire adjoint à la culture de Rueil-Malmaison et directeur du conservatoire.

Avec une confiance sans restriction, ils imaginent de présenter dans un même concours toute la diversité et toute la vitalité de la musique : de la fantaisie, de la rigueur, une multitude de talents, un peu de curiosité, tout est permis... C'est cette diversité qui explose chaque année, les ensembles promenant le jury et le public à travers des propositions classiques, nouvelles, parfois surprenantes, audacieuses dans l'alliance des instruments ou dans l'interprétation.

Voilà encore une belle et utile initiative de la FNAPEC qui, outre une importante aide matérielle accordée aux meilleurs ensembles de musique de chambre par de généreux mécènes, permet à tous ceux qui participent au concours de profiter d'ateliers de travail dirigés par de grands artistes en renom.

Marcel Landowski — 1987
Chancelier d'honneur de l'Institut de France
Ancien Président d'honneur de Musiques d'Ensemble

Comité d'honneur

Jean-Claude Casadesu, *Président*
Claude Bolling* — Gérard Calvi* — Jacques Taddéi* — Henri Dutilleux*
Patrice Fontanarosa — André Jouvet* — Mstislav Rostropovitch* — Etienne Vatelot*

Les lauréats

1987 - QUATUOR YSAÏE : Violons, alto, violoncelle
QUATUOR LUDWIG : Violons, alto, violoncelle

1988 - QUATUOR MANFRED : Violons, alto, violoncelle

1989 - TRIO WANDERER : Violon, violoncelle, piano
POLYPHANIE : Ensemble de cuivres

1990 - TRIO DES ISCLES : Violon, violoncelle, piano

1991 - EMPHASIS : Quatuor de saxophones

1992 - QUATUOR DEBUSSY : Violons, alto, violoncelle

1993 - TRIO FLORENT SCHMITT : Violon, violoncelle, piano

2001 - QUATUOR IMPRESA : Violons, alto, violoncelle

2002 - QUATUOR EBÈNE : Violons, alto, violoncelle

2003 - QUATUOR ALMA : Violons, alto, violoncelle

2004 - QUINTETTE « OR NOTES ? » : Trompettes, trombone, cor, tuba

2005 - QUARTET ARDEO : Violons, alto, violoncelle

2006 - BENNEWITZ QUARTET : Violons, alto, violoncelle

2007 - QUATUOR ELLIPSOUS : Quatuor de saxophones

2008 - TRIO OPALE : Violon, violoncelle, piano

2009 - ARGILLOS PERCUSSION : Percussions

2010 - QUATUOR HERMÈS : Violons, alto, violoncelle

2011 - QUATUOR ZAÏDE : Violons, alto, violoncelle

2012 - QUATUOR ABSINTHE : Petite clarinette, clarinette, cor de basset, clarinette basse

2013 - QUATUOR ÉCLISSES : Guitares

2014 - QUATUOR AROD : Violons, alto, violoncelle

1987 Marcel Landowski
1988 André Jouvet
1989 François Serrette
1990 Raymond Gallois-Montbrun
1991 Gérard Calvi
1992 André Jouvet
1993 Claude-Henry Joubert
1994 Patrice Fontanarosa
1995 Alain Meunier
1996 André Jouvet
1997 André Jouvet
1998 Gérard Calvi

Présidents de jury

2011 Ramon de Herrera
2012 Zahia Ziouani
2013 Géry Moutier
2014 Richard Lowry
2015 Géry Moutier
2016 Patrice Fontanarosa
2017 Hugo Reyne
2018 Hugo Reyne
2019 Géry Moutier
2021 Frédéric Davério
2022 Xavier Gagnepain
2023/2024 Ramon de Herrera



Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Tél. 06 83 51 83 11

www.fnapec.fr

contact : fnapectresorerie@gmail.com

Siret : 325 568 442 00033



La Fnapec reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Communication.



Concours européen de musique de chambre ouvert à tous les genres musicaux

Musiques d'Ensemble

Auditorium Landowski
-C.R.R. de Paris
14, rue de Madrid
75008 Paris

38^{ème} édition
16 et 17 avril 2025

Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre



Clôture des inscriptions : 15 mars 2025

Dossiers d'inscription en français.

www.fnapec.fr

Contact : fnapectresorerie@gmail.com

Tél. 06 83 51 83 11